

ASSURANCE DE PERSONNES - PRÉVOYANCE PROTEGO



“ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION CONSÉCUTIVE À UN ACCIDENT

Cette formule permet de se consacrer pleinement à sa convalescence en faisant face aux imprévus et aux frais liés à une hospitalisation consécutive à un accident garanti.

POUR QUI ?

- Les personnes de 18 à 64 ans désireuses de s'assurer une aide financière en cas d'hospitalisation consécutive à un accident garanti.
- Le conjoint et les enfants (à partir de 6 mois) de l'adhérent peuvent bénéficier des garanties Protego.

NOS PLUS

- La garantie Protego permet de se consacrer pleinement à sa convalescence en faisant face aux imprévus et aux frais liés à une hospitalisation.

POINTS FORTS PROTEGO

- Tout type d'accident : vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur
- Aucune classification professionnelle exigée
- Aucune formalité médicale
- Aucun délai d'attente (séjour d'au moins 24h en établissement hospitalier)
- L'indemnité journalière est versée pour une durée maximum de 365 jours.

AVANTAGES PROTEGO

- 3 niveaux d'indemnités de 20 € à 60 € par jour
- Indemnisation forfaitaire et totalement exonérée d'impôts
- Cumulable à tout type de garantie
- En France et dans le cadre de séjours de moins de trois mois, dans le monde entier
- Les garanties s'appliquent 24h/24 en vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur
- Le Tarif est identique à chaque bénéficiaire quel que soit son âge.

MONTANT DES GARANTIES

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation suite à accident	20 € / jour	40 € / jour	60 € / jour

Le niveau est choisi librement par l'assuré principal à la souscription.

Age limite aux prestations :

- 70 ans de l'adhérent
- Pour les enfants : 18 ans ou 26 ans s'ils poursuivent des études et sont fiscalement à la charge de l'adhérent